

## **RÈGLEMENTS ET POLITIQUE D'INSCRIPTION**

- Tous les patineurs doivent être membre en règle de Patinage Canada
- Tout membre ayant un quelconque montant dû à Patinage Montréal ne peut s'inscrire à aucune activité offerte par la région (école de printemps, école d'été, session de test, etc) tant et aussi longtemps que son compte affiche un solde dû. Aucune exception ne peut être accordée sous aucune considération.
- Tous les coûts et horaires sont sujets à changement sans préavis.
- Double du prix pour les patineurs extérieurs.
- Patinage Montréal se réserve le droit d'annuler toute activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant et/ou que les disponibilités de plateaux changent.
- Aucune modification ne peut être faite par le patineur et/ou son entraîneur. Aucun transfert de journée n'est autorisé.
- Toute annulation de glace pour un événement autre que ceux indiqués à l'inscription, ne peut pas faire l'objet d'une reprise sur une autre session ou d'un quelconque remboursement.
- Patinage Montréal se réserve le droit d'annuler une inscription découlant d'une fausse déclaration des habiletés du patineur (i.e. les critères d'admissibilité ...).
- Les périodes d'inscription et les dates limites doivent être respectées. Les inscriptions sont traitées selon la date où elles sont reçues complètes (paiement et pièces justificatives fournis).
- Le nombre de patineurs accepté selon l'activité (école, test, etc) est toujours limité.
- Une priorité est accordée aux patineurs inscrits au Repam annuellement et aux patineurs appartenant à un club de la région Montréal-Concordia.
- Les inscriptions ou réservations par téléphone ou courriel **NE SONT PAS ACCEPTÉES**.
- Un frais administratif obligatoire et non-remboursable de 15 \$ est ajouté au montant de l'inscription.
- Le paiement complet doit être effectué lors de l'inscription via la plateforme de paiement internet. Aucun autre mode de paiement n'est accepté. Aucune exception possible.
- Patinage Montréal se réserve le droit de charger des frais administratifs supplémentaires pour toute demande de changement effectuée après le début des activités. Cette demande est d'ailleurs sujette à la disponibilité du plateau.
- L'achat de parcelles est strictement réservé aux patineurs inscrits à la session en cours.



**PATINAGE  
MONTREAL**  
ASSOCIATION RÉGIONALE  
DE PATINAGE ARTISTIQUE

---